

jean
Le Lanier

aujourd'hui premier jour supplémentaire ou sanculote à dix heures
du matin par devant moi Pierre quinze membre du conseil général
de la commune de Plouignau département de Finistère Lan Dux de
la République française élu le vingt trois juin l'an deux de la
République pour recevoir les actes destinés à constater les naissances
mariages et décès de citoyens ont comparu à la maison commune yves comme
Cultivateur âgé de quarante ans est Jean Dillacer âgé de soixante
ans

Le premier bailli de Jean Le premier Le second 12
Domestique che Le dit Jean
demeurant au village
sur cette commune Les
mont de l'année que
bien à quatre heures du soir âgé de 50 ans
d'après cette déclaration je me suis transporté
auprès de sa demeure et je me suis assuré du décès dudit Jean Lanier
et j'en ai dressé le présent acte que que Camus est Jean Lanier ont
déclaré ne s'en pouvoir faire fait à la maison commune de Slonigman
Le premier jour supplémentaire jour est au si de
y s'en requerra
of: publique